

La borne bleue :

votre service de recharge électrique avec le SIPPAREC

Pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité et accélérer la transition énergétique des territoires, le SIPPAREC déploie un nouveau réseau public de bornes de recharge, fiable, simple d'utilisation et accessible à tous : la borne bleue.

La collectivité n'a rien à financer, le Syndicat prend en charge tous les investissements.

▶ [Visionnez la vidéo de présentation](#)



la
borne
bleue

Vous roulez, on recharge !

102

collectivités
adhérentes
concernées

3 152

points de
recharge
d'ici fin 2022

250

bornes mises
en service
à l'été 2021



SIPPAREC
ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE

Une offre conçue pour votre collectivité

Le SIPPAREC assure le financement, le déploiement et l'exploitation des bornes pour le compte des collectivités.

Un réseau public cohérent

L'offre du SIPPAREC permet aux collectivités adhérentes de bénéficier d'un réseau structurant pour la mobilité de demain. Elle garantit le respect des valeurs du service public : l'accessibilité et l'équité territoriale. Cela se traduit par :

- le déploiement d'un réseau homogène et cohérent sur le territoire, qui s'appuie sur un schéma directeur partagé avec les collectivités ;
- des tarifs qui couvrent les frais du réseau sans surcoût pour les usagers.

Une offre fiable et déjà opérationnelle

Plus d'une centaine de bornes de recharge sont déjà en service en Île-de-France. Le déploiement rapide du réseau « la borne bleue » est assuré grâce à l'équipe dédiée du SIPPAREC et aux outils contractuels mis en place.

Pour garantir la meilleure qualité de service aux usagers, le SIPPAREC assure la maîtrise d'ouvrage publique et coordonne l'action des acteurs autour du réseau : Bouygues Énergies & Services, Artelia et Enedis en collaboration avec les collectivités adhérentes.

Le SIPPAREC s'appuie sur l'expertise de Bouygues Énergies & Services, leader de la recharge sur le marché français avec 10 000 points de charge installés sur 1 870 villes en France.

Le savez-vous ?

Le SIPPAREC, un partenaire financier important des collectivités en faveur de la mobilité propre

- **17 millions €** de subventions pour financer la transition énergétique déjà versées depuis 2016 et à verser d'ici 2022.
- **65 millions €** reversés aux collectivités chaque année au titre de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et de la Redevance d'occupation du domaine public (RODP), avec un taux de reversement de 99 %.

Une expertise reconnue

Le SIPPAREC a été le premier acteur public en Île-de-France à accompagner les collectivités dans leur transition vers une mobilité propre. Depuis janvier 2017, + de 800 véhicules et + de 600 bornes ont déjà été déployés sur le domaine privé via ses marchés. Dès la fin du service Autolib', le Syndicat a réalisé les premières études sur les besoins et usages en termes de mobilité propre en Île-de-France.



Un service conçu — pour les usagers



Un réseau accessible à tous

Il s'agit du plus grand réseau de recharge en Île-de-France, qui garantit un maillage dense et l'interopérabilité des équipements.

Le réseau « la borne bleue » déployé par le SIPPAREC est visible par tous les usagers de France et d'Europe, quel que soit le trajet, l'abonnement et le type de véhicules. Les usagers sont ainsi assurés de toujours trouver un point de charge.



Un service fiable

Cette nouvelle offre repose sur l'engagement de Bouygues Énergies & Services, pour proposer un service de haut niveau :

Un numéro hot-line joignable
24 h / 24 et 7 j / 7 au
0 805 021 480*, situé en France.
(* Service et appel gratuits)

Plus de 95 % des
bornes constamment
en service.

Un système de supervision
des bornes en temps réel
pour agir à distance et faire
intervenir, si besoin, une équipe
de proximité.



Une utilisation souple

→ **La borne bleue est simple d'utilisation.** La recharge est accessible à tous avec ou sans abonnement grâce à une application mobile, ou un badge abonné.

Le réseau s'adapte aux besoins de chacun sans aucun surcoût :

● **Pour les usagers :**

c'est la possibilité de réserver sa place à l'avance via l'application.

● **Pour les professionnels :**

c'est l'avantage de bénéficier d'un abonnement dédié et de bornes réservées.

→ **Le dispositif de bornes est identique sur l'ensemble du territoire.**

Deux types de bornes sont disponibles pour répondre à chacun des usages :



Borne de 3,7 à 7,4 kVA pour la **recharge lente**

Le matériel Autolib' est remis en service dans une logique de développement durable et une gestion raisonnée.



Borne de 22 kVA pour la **recharge normale**

Des bornes de type DIVA SP sont installées :

- si la borne Autolib' existante est en mauvais état ;
- si la recharge lente n'est pas adaptée aux besoins des usagers ;
- si un nouvel emplacement est identifié pour une recharge normale.

Et pourquoi pas une borne pour la recharge rapide ?

Généralement installées sur les autoroutes, leur coût et les études démontrent qu'elles sont peu adaptées aux usages sur la voirie du territoire francilien. Toutefois, sur demande de la collectivité, le SIPPAREC peut réaliser une étude pour vérifier l'opportunité d'installer une borne de recharge rapide.



Des tarifs adaptés

La grille tarifaire a été conçue en veillant à la lisibilité du coût de la recharge :

un prix unique et clair sur l'ensemble du territoire est affiché pour proposer des bornes de recharge accessibles au plus grand nombre. Aucun surcoût n'est facturé.

Exemple de tarif abonné :

La recharge d'un véhicule de 40 kWh (type citadine) coûte :

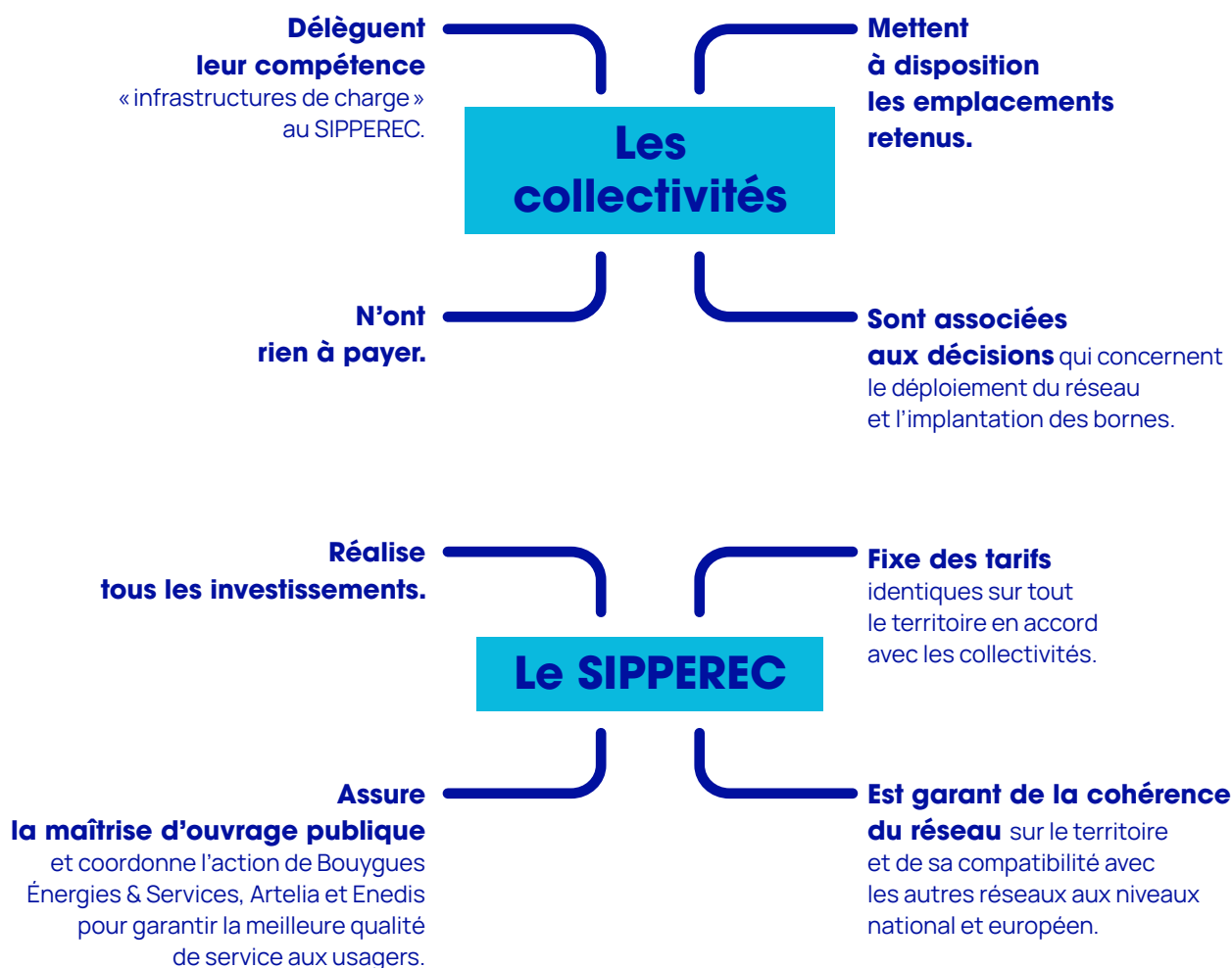
- Pour une recharge lente (7,4 kVA) de 6h : ☾ 10 € / ☀ 15 €
- Pour une recharge normale (22 kVA) de 2h : ☀ 9 €

	Abonné		Non abonné et en itinérance
	8h - 20h	20h - 8h	
3,7 kVA - 7,4 kVA	2,50 €/h	1,75 €/h*	Tarif abonné + 1 €/h
Jusqu'à 22 kVA	4,50 €/h	4,50 €/h*	Tarif abonné + 1 €/h
Supérieur à 22 kVA	8,00 €/h	8,00 €/h	Tarif abonné + 1 €/h

* le montant maximal de la recharge de 20h à 8h est de 10 € pour les utilisateurs abonnés.
Tarification à l'heure, facturation à la minute.
Réservation gratuite, pas de coût d'itinérance sortante.
Abonnement 10 € par an.

Un déploiement rapide au service de votre territoire

Qui fait quoi ?

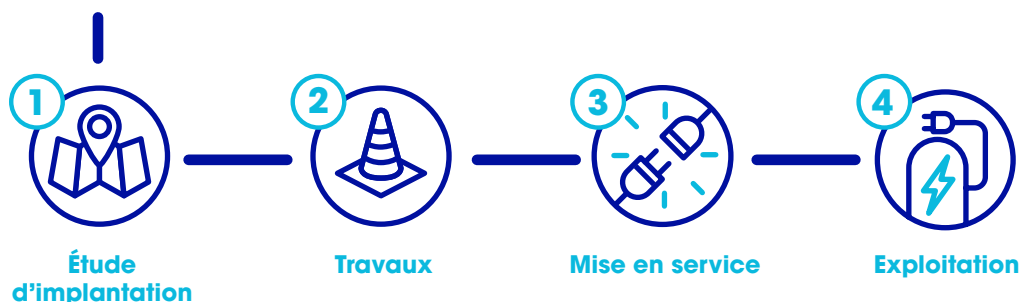


Un travail collaboratif avec chaque collectivité adhérente

- un comité de suivi réuni tous les 6 mois pour suivre le déploiement et l'exploitation du réseau ;
- une newsletter et des indicateurs personnalisés ;
- un kit pour communiquer avec vos administrés.

Les grandes étapes

Dès que la collectivité a transféré sa compétence au SIPPAREC :



Des travaux rapides



Comment rejoindre le réseau « la borne bleue » ?

- 1** **Prise de contact** auprès du service maîtrise de l'énergie du SIPPAREC : mde@sipparec.fr
- 2** **Adhésion à la compétence** « infrastructures de charge » du SIPPAREC, par simple délibération, sans contrepartie financière
↓ **Téléchargez le kit d'adhésion**
- 3** **Présentation du schéma directeur** pour le déploiement des bornes de recharge et validation des emplacements avec la collectivité
- 4** **Installation et mise en service** des bornes en quelques jours

Plus d'informations : sipparec.fr labornebleue.fr